

Défendons le droit à mutation et le paritarisme



Monsieur le Recteur,

Vous venez d'annoncer deux nouvelles dispositions en préparation pour le mouvement intra-académique 2009 :

- diffusion, avant la tenue des instances paritaires, des résultats du projet informatique de mutations
- refus de communiquer aux élus des personnels les documents intermédiaires (projet informatique du mouvement général) à partir desquels nous pouvions jusqu'ici, lors des instances paritaires, apporter de nombreuses améliorations au projet informatique.

Ces mesures, que le ministère avait envisagées pour le mouvement inter-académique et qu'il s'était par la suite engagé à retirer, auraient pour effet de limiter au maximum les possibilités pour les élus des personnels de vérifier les propositions d'affectations faites par l'administration et de veiller au respect des règles pour tous, de la transparence et de l'équité.

En effet, le projet informatique de l'administration comporte toujours des erreurs et des oublis, qui peuvent toucher des dizaines de candidats à mutation : si vous mainteniez les dispositions en préparation, il serait beaucoup plus difficile de les repérer et des les faire corriger.

De plus, au-delà de ces corrections, de nombreuses améliorations du projet informatique, dont bénéficient des centaines de candidats à mutation, sont réalisées chaque année lors des commissions paritaires. Si vous mainteniez votre refus de communiquer aux élus des personnels les documents intermédiaires, il serait là encore très difficile, voire impossible, de réaliser et de faire prendre en compte toutes ces améliorations pourtant possibles.

Il est enfin fortement à craindre qu'une fois le projet informatique publié, les autorités rectORAles soient tentées de ne pas le corriger, ou de ne le corriger qu'à minima.

Alors que les suppressions de postes vont peser sur la qualité du mouvement 2009, ces nouvelles dispositions pénaliseraient lourdement les candidats à mutation et auraient de graves conséquences en terme de transparence et d'équité.

C'est pourquoi les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'académie de Montpellier soussignés vous demandent de revenir sur ces dispositions, de donner toutes les garanties et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter le paritarisme, la transparence et l'équité, pour que les élus des personnels disposent de tous les documents et moyens nécessaires, et soient en mesure de vérifier les propositions d'affectations de l'administration, de faire corriger toutes les erreurs et oublis, et d'apporter toutes les améliorations possibles afin d'obtenir les meilleures affectations et mutations possibles.

Nom, prénom

Catégorie

Établissement

Signature